



03037565

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de
le 2003

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

3. Forme juridique (en entier)

▷

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

7. Objet de l'acte

▷

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

STUDIO WOAKS

Société privée à responsabilité limitée

Mouscron, Passage Saint-Pierre, n°34

TOURNAI numéro 87.187

TVA BE 473.933.288

Modification des statuts, conversion du capital en euros, démission d'un gérant et nomination d'un nouveau gérant statutaire

D'un acte avenant devant le Notaire Claude RENSON, à Templeuve, en date du sept mars deux mille trois, enregistré à Tournai II, deux rôles, sans renvoi, le onze mars suivant, volume 262 folio 80 case 19, au droit de vingt-cinq Euros, il résulte que:

1) Monsieur **DESOUBRY** Charlie, photographe, époux de Dame Guilbert Hélène, domicilié à Menen (ex-Rekkem), Kattewegel, 17,

Propriétaire de cent cinquante parts sociales (150)

2) La société privée à responsabilité limitée dénommée « **F.I.H.P.** », ayant son siège à Tournai (ex-Blandain), rue du Molinel, n° 55, dont le gérant statutaire est Monsieur **BOSSUT** Jean-Roger, André, directeur de sociétés, époux de Dame Edith LEROY, domicilié à Tournai (ex-Blandain), rue du Molinel, n° 55, agissant en qualité de représentant permanent de ladite société « **F.I.H.P.** », laquelle est propriétaire de six cent parts sociales.

Soit tous les associés de la société Studio Woaks, possédant la totalité des parts sociales, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

PREMIERE RESOLUTION: Augmentation du capital social - conversion en Euros:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation à due concurrence des réserves disponibles de la société telles qu'elles figurent aux comptes annuels de l'exercice clôturé le trente septembre deux mille deux, sans création de parts nouvelles. Le capital social est porté à sept cent cinquante mille trois cent vingt-deux francs belges (750.322,-Fb), soit à dix-huit mille six cent Euros (18.600 euros). Il est divisé en sept cent cinquante parts sociales sans valeur nominale, représentant chacune un/sept cent cinquantième de l'avoir social (1/750^{ème}). Toutes les parts sont entièrement libérées.

DEUXIEME RESOLUTION: Démission du gérant statutaire - Nomination d'un nouveau gérant statutaire.

L'assemblée a pris acte de la démission à dater de ce jour, de ses fonctions de gérant statutaire donnée par Monsieur LECLUSE Philippe, domicilié à Mouscron, Clos Delvaux, 7. En remplacement, l'assemblée a appelé aux fonctions de gérant statutaire la Société privée à responsabilité limitée « **F. I. H. P.** », ci-dessus plus amplement qualifiée, et dont le représentant permanent est Monsieur **BOSSUT** Jean-Roger, André, directeur de sociétés, domicilié à Tournai (ex-Blandain), rue du Molinel, n° 55, de sorte que les gérants statutaires de ladite société « **STUDIO WOAKS** » seront Monsieur DESOUBRY Charlie et la SPRL « **F.I.H.P.** » prédésignée et représentée comme dit est.

TROISIEME RESOLUTION: Modification des statuts pour les mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital, avec la nomination d'un nouveau gérant statutaire.

L'assemblée approuve article par article, toutes les modifications apportées aux statuts, de sorte que les articles suivants sont modifiés:

Article cinq pour le remplacer par le texte suivant: " Le capital social est fixé à dix-huit mille six cent euros (18.600 EUR). Il est divisé en sept cent cinquante parts sociales sans valeur nominale, représentant chacune un/sept cent cinquantième (1/750^{ème}) de l'avoir social.

Nominations : pour remplacer le point a) par le texte suivant . « Sont nommés gérants statutaires, pour une durée indéterminée, la SPRL « **F.I.H.P.** » dont le siège est à Tournai (ex-Blandain), rue du Molinel, n° 55, représentée par son gérant statutaire et représentant permanent, ledit Monsieur **BOSSUT** Jean-Roger, domicilié à Tournai (ex-Blandain), rue du Molinel, n° 55, et Monsieur **DESOUBRY** Charlie, domicilié à Rekkem, Kattewegel, n° 17. Le mandat des gérants sera soit rémunéré, soit exercé à titre gratuit, suivant décision de l'assemblée générale. »

QUATRIEME RESOLUTION: Pouvoirs

L'assemblée a conféré tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme,



Notaire Claude RENSON

Déposés en même temps: Expédition de l'acte modificatif, statuts coordonnés